

● PESTE PORCINE AFRICAINÉ

1 décembre 2025



Fédération Départementale des Chasseurs

des Pyrénées Orientales

BIOSÉCURITÉ LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.

Fédération Nationale des Chasseurs

01 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !

- Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.
- Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).
- Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.
- Je porte des gants quand je manipule la venaison.
- J'habite près ou dans une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier : JE RENFORCE LES RÈGLES D'HYGIÈNE
- Je m'équipe de matériel de nettoyage (type lave-boîte), d'un pulvérisateur et de désinfectant.
- Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.

02 CHASSE ET ÉLEVAGE : DEUX ACTIVITÉS QUI DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT SÉPARÉES

- Je ne pénètre pas dans un élevage dans les 48h après la chasse.
- En aucun cas, mon matériel de chasse et mon véhicule ne doivent être introduits dans un élevage.
- Je ne donne pas de déchets alimentaires à manger à des sangliers ou à des porcs.

03 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : JE DONNE L'ALERTE !

- Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux.

04 JE PARIS CHASSER À L'ÉTRANGER : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

- Je m'informe avant de partir sur le contexte sanitaire des zones dans lesquelles je souhaite me rendre.
- En cas de voyage à proximité d'une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :
 - Je n'emmène pas mes chiens
 - Je ne ramène pas de venaison, ni de trophées
 - Je nettoie tout mon matériel (véhicule, vêtements, couteaux, bottes...)

05 J'ACCUEILLE DES CHASSEURS DE L'ÉTRANGER :

- Je m'assure que leur matériel et leur véhicule ont été nettoyés avant leur arrivée et avant de rentrer chez eux.
- J'échange avec eux sur la présence de dangers sanitaires éventuels dans la zone d'où ils viennent.

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales

[f](#) [X](#) [YouTube FDC66](#) [FDC66 WEB](#)

La France est indemne de la peste porcine africaine (PPA) mais nous restons vigilants quant au déplacement du virus à nos frontières.

La maladie est installée depuis 2014 dans la faune sauvage en Europe de l'Est et est régulièrement détectée dans des élevages de porcs.

La PPA touche aussi l'Italie du Nord (Piémont, Ligurie) où des sangliers ont été déclarés infectés, fin 2021, à une quarantaine de kilomètres de la France.

Le 26 novembre 2025, elle a été détectée sur des cadavres de sanglier en Espagne, au nord de Barcelone, à une centaine de kilomètres de la frontière française.

On le voit, le virus a une dynamique de déplacement assez lente. Il s'agit donc surtout que les activités humaines ne le facilitent pas.

Il n'y a donc pas lieu d'être alarmiste mais nous vous demandons d'être vigilant en matière de biosécurité notamment pour les chasseurs se rendant en Espagne ou en revenant. (voir affiche ci-contre).

De la même façon, nous vous demandons de signaler systématiquement toute présence de cadavres de sangliers à la FDC66 ou à l'OFB dans le cadre du réseau SAGIR.

Les services de la FDC travaillent en étroite collaboration avec les services vétérinaire de l'OFB, de la FNC dans le cadre du réseau SAGIR, la DDPP, du laboratoire départemental, les instances agricoles ainsi que ceux de la préfecture.

Des réunions seront programmées dans les jours et semaines à venir pour suivre avec la plus grande attention l'évolution de ce foyer espagnol.

Il est important de rappeler que la maladie ne se transmet pas à l'homme mais elle mortelle pour les sangliers et les porcs.